

## Conseil d'établissement extraordinaire du 27 février 2015

(Approuvé lors du conseil d'établissement du 1<sup>er</sup> juillet 2015)

### Etaient présents

L. Batut, O. Rauch, K. Zane, G. Barfety, C. Guérard, B. Gaudry, A. Glas, F. Zurbach, I. Marlinge, C. Rosier, C. Adol, J. Roullin, A. Derain, N. Khelfaoui, C. Hugon, JM Pedezert, A. Faye, S. Rescourio, M. Bahi, JM Dussaud, R. Le Blay, V. Royer, M. Issaurat, F. Gombault, H. Manchet, A. Meinnel, MC Brassart, B. Chauvet, A. Baudron, I. Chomet, J. Korban

### Etaient excusés

F. Croquette, N. Aroussi, P. Froment, N. El Fakir, J. Khodari, M. Boue, C. Falezan, R. Tepe, C. Premat, O. Bertin, O. Cadic, V. Cartoux, MJ Caron, G. Party, R. Digoïn Danzin, MP Labadie, M. Marot

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 16H00.

M. Adol (SNES) est désigné secrétaire de séance.

Bien que le point unique de ce conseil d'établissement soit la suppression de postes de résidents, le Proviseur propose de procéder à **l'approbation des comptes rendus des séances précédentes** :

- Conseil d'école de South Kensington en date du 27 janvier : L'APL demande que sa proposition de modification du calendrier scolaire figure dans le compte rendu. Le Procès-verbal est adopté.
- Conseil d'école d'André Malraux du 26 janvier : Adopté.
- Conseil d'école de Marie D'Orliac du 5 février : Tous les membres n'ayant pu en prendre connaissance, l'approbation est reportée au prochain CE.
- Conseil d'établissement du 4 février : Tous les membres n'ayant pu en prendre connaissance, l'approbation est reportée au prochain CE.

### **Le Proviseur explique la raison de ce CE extraordinaire.**

L'AEFE demande au lycée Charles de Gaulle de rendre 4 postes compte tenu de la baisse des effectifs prévue à la rentrée 2015. L'Agence souhaite effectuer des

redéploiements vers des zones historiquement moins dotées et en forte croissance (Moyen orient et Asie). Le proviseur fournit la liste des 14 postes de résidents qui seront fermés en Europe dans cette perspective.

Il nous est donc demandé de proposer l'ensemble des postes vacants à ce jour à la fermeture. Or, lors du dernier CE, seul un poste de professeur des écoles était vacant. Un vote a été alors exprimé concernant la suppression de ce poste.

Depuis, 3 postes ont été déclarés vacants :

- Poste n° 6084 : Un poste de Professeur des écoles occupé actuellement par M. Fréalle à Marie d'Orliac.
- Poste n° 4369 : Un professeur des écoles occupé actuellement par Mme Perronet-Vaillant à l'école de South Kensington.
- Poste n°2540 : Poste administratif occupé par M. Ait Braham, adjoint du DAF.

Un Comité technique se tenant à l'Agence le 3 mars, Le proviseur a eu l'obligation de convoquer ce conseil d'établissement extraordinaire afin de se prononcer sur ces suppressions de poste.

#### **Le Proviseur ouvre la discussion avant le vote :**

Il précise qu'il aurait préféré que ces suppressions portent sur le second degré qui perdra 3 divisions à la rentrée mais rappelle l'engagement de l'AEFE pour que seuls soient supprimés des postes réellement vacants. Or ce sont des postes dans le premier degré et un poste administratif qui le sont.

Le proviseur rappelle les conséquences que cela aura en terme de réduction de postes en recruté local dans le second degré. (Les derniers recrutements ayant été effectués en CDD sur 1 an). Il ne peut toutefois, à ce stade détailler les mesures qui seront prises en local.

Les représentants des enseignants demandent si d'autres postes qui deviendraient vacants d'ici la fin de l'année scolaire pourraient eux aussi être supprimés. Le proviseur répond qu'il ne le sait pas et donc ne peut se prononcer sur ce point.

Le proviseur explique à l'intention des représentants des parents et des élèves les procédures de réintégration des enseignants ainsi que les différents statuts d'enseignants (détachés de l'AEFE, détachés directs, TNR)

Le proviseur explique qu'il plus de facile de trouver des titulaires (fussent-ils non-résidents) à Londres qu'en Asie. C'est dans cette perspective que l'AEFE demande aux établissements d'améliorer les conditions administratives et financières pour les recrutés locaux comme cela a été fait à Charles de Gaulle. Cette tendance à la fermeture des postes de résidents en Europe devrait donc se poursuivre.

**Le proviseur fait procéder au vote sur ces 3 suppressions de postes** après avoir rappelé que ce vote est purement formel et n'engage pas l'AEFE :

- Abstention : 0 voix
- Vote pour : 10 voix des représentants de l'administration
- Vote contre : 20 voix des autres membres du CE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16H45.

Le secrétaire de séance,  
Ch. ADOL

Le Proviseur,  
O. RAUCH